

Les armes saisies doivent être ajoutées aux exportations déclarées (colonnes *d*) et *f*) si elles sont éliminées par exportation. L'information sur la destruction (p. ex., méthode, endroit ou date, si cette information est produite de façon facultative) peut être produite par présentation du formulaire B.

### **Formulaire B**

Ce formulaire permet aux pays qui font des déclarations d'explicitier les données consignées dans le formulaire A. Il faut donc la lire en regard des données du formulaire A. Les pays peuvent renvoyer par numéro de série et colonne aux quantités ou à l'information indiquées et donner des explications ou des précisions pour éclairer le secrétariat ou d'autres parties intéressées dans le domaine public. Il est possible de donner les informations suivantes: types particuliers d'armes ou de munitions, période de production ou transactions, destinations de transit des exportations et des importations, ou encore sources détaillées des armes illicites et méthode de destruction, entre autres choses. L'information produite au moyen de ce formulaire peut être utile au pays pour présenter une image exacte du commerce des armes de petit calibre ou de ses efforts de contrôle des transferts. Les pays sont invités à donner le maximum d'information, mais la présentation et le contenu sont laissés à la discrétion du pays qui présente le formulaire.

### **Formulaire C**

Ce formulaire, combinaison abrégée des formulaires A et B, est conçu comme un moyen simple de faire des mises à jour constantes des données nationales précédentes ou initiales. L'administration nationale peut produire ce formulaire de sa propre initiative, au gré des besoins et des possibilités. Il peut également servir à apporter des modifications à la mise à jour annuelle, s'il est convenu que cette présentation s'impose. Le formulaire peut être transmis par message électronique, télécopieur, courrier ou messenger. Il provient de l'administration nationale et est autorisé par elle.

Le formulaire utilise le numéro de série de chaque catégorie d'armes et la lettre alphabétique de chaque colonne pour que les données soient modifiées uniquement là où cela est nécessaire. Il sera ainsi un moyen utile et rapide pour le pays qui fait la déclaration, et il sera d'utilisation facile pour le secrétariat. Aux fins des dossiers, le formulaire devra porter un numéro et être daté.